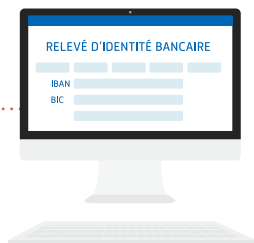


CHANGEMENT DE SITUATION

Informez votre caisse d'assurance maladie
de votre changement de situation



Vous déménagez



**Vous changez
de banque ou
d'agence bancaire**



**Vous changez
de médecin traitant**

**Vous changez
de situation familiale :
mariage, PACS, divorce...**

Vous changez de nom



EN PRATIQUE



Vous préparez le justificatif de votre changement de situation :

- un justificatif de domicile
- un RIB
- un extrait d'acte de mariage ou attestation de PACS
- un jugement de divorce
- un acte de naissance



Vous déclarez votre changement de situation

- depuis votre compte ameli en téléchargeant le justificatif, rubrique « Mes démarches »



Vous informez votre complémentaire santé

- de votre changement de situation



Vous mettez à jour votre carte Vitale

- en pharmacie ou dans votre caisse d'assurance maladie

Notes :

.....

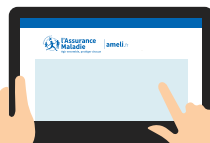
.....

.....

.....

.....

.....



Et sur ameli.fr

Retrouvez toutes les informations
selon votre situation
dans la rubrique
« Droits et démarches »

